



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 63053

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les opérations extérieures dans lesquelles la France est engagée dans le monde entier. Il désire savoir si la France va continuer à assumer cet engagement international.

Texte de la réponse

Membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies depuis la création de l'organisation en 1945, la France est engagée à ce titre dans l'exercice, confié à cette instance, de la « responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». La France, membre fondateur de l'Alliance atlantique en 1949 et de l'Union européenne depuis l'origine des communautés européennes nées du traité de Rome de 1957, exerce des responsabilités essentielles au sein de ces deux organisations pour la gestion des crises. Cette responsabilité justifie l'engagement de la France dans les principales zones critiques que sont l'arc de crise défini dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, allant de l'Atlantique à l'océan Indien, l'Afrique sub-saharienne et les Balkans. 11 000 militaires français (hors gendarmerie) sont ainsi actuellement déployés sur les différents théâtres d'opérations, notamment en Bosnie, au Kosovo, en Côte d'Ivoire, au Liban et en Afghanistan. La priorité de l'engagement opérationnel de la France reste l'Afghanistan. Elle répond aux quatre principes définis lors du sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui s'est tenu à Bucarest en avril 2008 : détermination à rester engagé dans la durée, transfert progressif des responsabilités de sécurité aux Afghans, meilleure articulation de l'effort militaire avec les actions civiles de reconstruction et recherche d'un engagement plus marqué des pays voisins de l'Afghanistan, notamment le Pakistan, en appui de notre effort. La France est déterminée à poursuivre son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales, non seulement pour assumer ses responsabilités dans le cadre des Nations unies et des alliances et traités auxquels elle a souscrit, mais également pour assurer sa propre sécurité, qui se joue aussi à l'extérieur de nos frontières, notamment en luttant contre le terrorisme international.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63053

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10531

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 316